



Paris, le **24 JAN. 2020**

Le Ministre

à

Monsieur le Premier président de la Cour des comptes

N/Réf : MEFI-D19-10886

V/Réf : PCA/RPA 2020/N° 2

Objet : projet d'insertion au rapport public annuel 2020 de la Cour des comptes -
« L'insuffisance rénale chronique terminale : une prise en charge à réformer
au bénéfice des patients ».

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet d'insertion au rapport public annuel 2020 de la Cour intitulé « L'insuffisance rénale chronique terminale : une prise en charge à réformer au bénéfice des patients ».

Compte tenu des perspectives d'augmentation du nombre de patients et des dépenses d'assurance maladie, l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT) représente un enjeu majeur pour notre système de santé. Je salue le travail de la Cour, qui approfondit l'état des lieux et les propositions de réforme à la suite de son rapport de 2015.

Il est rappelé que le coût de la prise en charge de l'IRCT pour l'assurance maladie est élevé, dépassant 4 Md€ en 2017. Ces dépenses sont en augmentation (+ 2,4 % en moyenne annuelle), situation qui va s'accroître, notamment du fait du vieillissement de la population. La croissance rapide de ces dépenses est principalement due aux dialyses (80 % des dépenses), dont les modes les plus lourds et onéreux sont prépondérants.

.../...

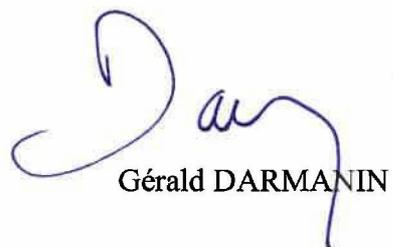
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Vous appelez en conséquence à de nouvelles évolutions des modalités de financement afin de favoriser la prise en charge pertinente des patients par les structures les plus efficaces, dans le cadre de parcours mieux coordonnés.

Le développement des soins à domicile pour les patients dialysés est également une recommandation partagée et justifiée par les différences entre régions. La mise en œuvre et l'évaluation de ces recommandations, s'articulant avec la mise en œuvre du plan Ma Santé 2022, apparaissent ainsi essentielles.



Gérald DARMANIN